

Plan Vigipirate : « Urgence Attentat »

Le Premier Ministre a décidé, le 25 mars 2024, de rehausser le plan Vigipirate à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Cette posture Vigipirate maintient les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs et porte un effort particulier sur les événements et bâtiments culturels.

Dans les périodes les plus sensibles, sont renforcés la surveillance aux abords des établissements publics, éducatifs, sportifs, culturels ainsi que le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Un pictogramme « Vigilance Vigipirate Urgence Attentat » a été apposé sur les bâtiments publics afin de sensibiliser la population.

Il est demandé à chacun d'être vigilant et de signaler tout comportement suspect à la gendarmerie ou à la police municipale.

Image

Image

rgba(255,255,255,1)